



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 021-212105852-20240408-2024_19-DE

S'LO

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Étaient présents :

M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, M. LUCOT Pierre, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Procuratation(s) :

M. BLOT Dominique donne pouvoir à M. BOEUF Alain, Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Franck

Numéro interne de l'acte : 2024-19

Objet : Convention d'accompagnement pour l'organisation d'un achat groupé d'électricité verte, de gaz, de pellets, de panneaux photovoltaïque et de vélos à assistance électrique (VAE)

Au vu de l'évolution des tarifs d'électricité et des énergies en général, le maire suggère d'organiser un achat groupé d'électricité verte, de pellets, de panneaux photovoltaïques et de vélos à assistance électrique, à destination des administrés.

Pour la mise en place de cet achat groupé qui permettrait d'obtenir des tarifs avantageux, l'entreprise WIKIPOWER propose une convention d'accompagnement dans les démarches.

La commune assurera la communication auprès de ses habitants. Les personnes intéressées s'inscriront sur une liste. L'entreprise WIKIPOWER se chargera, entre autres, de la négociation auprès des fournisseurs, de l'envoi des offres personnalisées aux ménages, de l'animation des séances d'informations....

Cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de un an, renouvelable trois fois un an, par tacite reconduction. Ce service ne fait l'objet d'aucune facturation pour la commune.

Au vu des éléments exposés et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que soit proposé aux administrés de Saulon-la-Chapelle un achat groupé d'énergies et autorise le maire à signer la convention d'accompagnement pour l'organisation de cet achat groupé avec l'entreprise WIKIPOWER.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULON LA CHAPELLE

Le Maire, Pascal BORTOT

